

DEPARTEMENT  
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 19/06/2023

Séance du Vendredi 23 JUIN 2023

DATE D'AFFICHAGE

LE : 30/06/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 8

VOTES : 11

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le vendredi vingt-trois juin à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 19 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Héléna MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 7

POUVOIR : 3

PRESENTS : Katia DRAGEE, Claire ESPASA, Lydia KONYA, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Jean-Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Reynald AIGNEL, Serge BEGUIN, Yann GRUMBACH (pouvoir donné à Mme MARTINEZ), Tom KUBLER, Alexandre PARIS (pouvoir donné à M. MAZURE), Jonathan PETIT, Rémy PONT (pouvoir donné à Mme VALLET).

Secrétaire de séance : Claire ESPASA.

Délibération : Etude et décision plan d'aménagement 2023-2042 ONF

Mme le Maire expose au Conseil Municipal le plan d'aménagement forestier de la forêt communale de Sainte-Geneviève-lès-Gasny 2023-2042 élaboré par l'Office National des Forêts et rappelle que ce dossier a été examiné en commission le 22 avril dernier.

Après en avoir échangé, Mme le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce document.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le document d'aménagement forestier de la forêt communale 2023-2042 élaboré par l'Office National des Forêts.

Pour extrait conforme au registre.

Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 23 JUIN 2023

Le Maire, Héléna MARTINEZ.

